



PROCES-VERBAL DE SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseil Municipal du 05 mars 2026

Le Conseil Municipal s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 05 mars 2026 à 19hs30, salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Daniel Clerc, Maire de la commune de Motz.

Etaient présents : Monsieur Daniel Clerc, Madame Marie-Thérèse Dejeu, Monsieur Denis Jeantet, Monsieur Gérard Clerc, Madame Zoé Buckley, Monsieur Vincent Laloy, Madame Myriam Ortiz-Gutierrez, Monsieur Olivier Morelle

Absent(s) excusé(s) : néant

Quorum : 5

Convocation : 28 février 2026

Madame Marie-Thérèse Dejeu est désignée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2025

Les membres du conseil municipal approuvent à l'unanimité, le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 11 décembre 2025.

Vote du compte financier unique 2025

Monsieur Denis Jeantet, adjoint en charge des finances, présente les résultats suivants :

Fonctionnement :

Dépenses

Charges à caractères générales	325 944.02
(dont frais pour réparation dégâts incendie MAM : 158 058.88 €)	
Charges de personnels	198 515.75
Atténuation de produits (versements à Etat)	46 791.00
Autres charges de gestion courante (indemnités élus, organisme de regroupement)	91 630.01
Intérêts emprunts (ESNF + MAM)	35 746.98
Opérations d'ordre .	28 700.00
Total	727 327.76

Recettes

Atténuation de charge	17 395.87
Produits de services (occupation domaine public – Le Delta)	24 017.73
Impôts et taxes	592 927.99
Dotations d'état	255 564.26
Autres produits gestion courante (location appartements – auberge – DSP dont remboursement assurance : 60 000 €)	316 398.66
Vente terrain	28 700.00
Total	1 235 004.51

Investissement

Dépenses

Acquisition matériels MAM	32 682.43
Travaux MAM	604 619.05
Réhabilitation appartements de l'ex-école de Châteaufort	219 534.18
Travaux Aire de service vélos et éclairage public ESNF	119 343.78
Acquisitions diverses ESNF	20 592.47
Travaux rénovation école du Chef-Lieu	55 139.16
Acquisitions diverses et travaux divers (parking Landernier -écluse de Châteaufort)	66 776.72
Remboursement capital emprunt (ESNF + MAM)	155 307.18
Total	1 273 994.97

Recettes :

FCTVA	11 852.51
Cautions	720.00
Subventions	127 830.00
Operation d'ordre	28 700.00
Total	169 102.51

En résumé :

Résultat 2024	1 631 252.13
Dépenses	2 001 322.73
Recettes	1 404 107.02
Résultat au 31/12/2025	1 034 036.42

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le compte financier unique de l'année 2025.

Demandes de subventions

Madame Marie-Thérèse Dejeu présente les demandes de subventions reçues à ce jour.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'octroyer les subventions suivantes :

Ecole élémentaire de Motz	330,00
Amicale des Donneurs de Sang de Chautagne	120,00
Haut Rhône N'Rollers	1 000,00
Ski Club de Seyssel	280,00
Tennis Club Seyssel-Corbonod	110,00
Fédération Sportive du Val-des-Usses	80,00
Seyssel sur Rhône Basket	190,00
Club des Seniors (ex FJEP) Seyssel	90,00
Jeunesse Musicale Corbonod	110,00
UC Pays de Seyssel	30,00
Les Mustangs Artemare	60,00
MFR Seyssel	40,00
BTP CFA de l'Ain	40,00

Compensation financière suite aux travaux réalisés par la locataire pour l'appartement du Rez de chaussée de l'ancienne école de Châteaufort

Monsieur le Maire présente au conseil municipal les factures du matériel acheté par la locataire pour finaliser les équipements et les travaux de la cuisine de l'appartement du rez de chaussée de l'ex-école de Châteaufort. Le coût total s'élève à 3 885.83 €.

Afin de compenser cette dépense relative à des investissements qui resteront dans l'appartement et lui apportent une plus-value, Monsieur le Maire propose une gratuité de loyer de huit mois.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité accepte la proposition de Monsieur le Maire.

Convention avec le Département pour l'écluse sur la route départementale 991 à Châteaufort

Monsieur le Maire rappelle que la commune a réalisé la sécurisation de l'agglomération de Châteaufort par la création d'une écluse à l'entrée Nord, sur la route départementale 991, domaine du conseil départemental de la Savoie.

Il est donc nécessaire de fixer d'une part les conditions d'occupation du domaine public départemental, et d'autre part les modalités de gestion et d'entretien de l'ouvrage par la signature d'une convention entre le Département de la Savoie et la commune de Motz.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte les termes de la convention correspondante,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Convention de servitude ENEDIS

Dans le cadre de la rénovation de l'école du Chef-Lieu, il est nécessaire de prévoir le raccordement des futurs appartements au réseau électrique, nécessitant l'installation d'un ouvrage sur la parcelle B 647, propriété de la commune.

Enedis propose donc à la commune de signer une convention de servitudes autorisant les services compétents à implanter les équipements suivants

- Une canalisation souterraine et ses accessoires dans une bande de 1m de large, sur une longueur d'environ 7 m,
- Bornes de repérage si besoin,
- Un ou plusieurs coffrets avec pose d'un câble en tranchée et/ou sur façade.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve les termes de la convention,
- Autorise Monsieur le Maire à la signer.

Rénovation de l'école du Chef-Lieu

- Avenant de sous-traitance pour le lot 1

Monsieur le Maire rappelle que le lot 1 « maçonnerie » a été confié à l'entreprise Pareti (Le Touvet – Isère). Il présente la demande de sous-traitance pour la pose des échafaudages par l'entreprise Drome Echafaudages (Domène – Isère).

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte cette sous-traitance
- Autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant de sous-traitance

- Avenant de plus-value pour le lot 1

Monsieur le Maire présente l'avenant concernant les travaux de démolition des planchers des combles pour le lot 1 « maçonnerie – façade – abords - VRD », confié à l'entreprise Pareti. Le montant de la plus-value s'élève à 13 191.94 € H.T.

Après avoir délibéré, le conseil municipal :

- Accepte cet avenant
- Autorise Monsieur le Maire à le signer

Motion relative à la compétence « distribution d'électricité et de gaz »

Monsieur le Maire présente la demande du Syndicat Départemental d'Energie de la Savoie (SDES) concernant le maintien de la distribution d'électricité et de gaz dans le bloc communal et intercommunal.

En effet, il semblerait que le gouvernement, dans le cadre des projets de décentralisation, souhaiterait confier cette compétence aux Départements.

Il est donc demandé au gouvernement :

- de renoncer à ce projet
- de maintenir la compétence d'autorité organisatrice des réseaux publics de distribution d'électricité comme une compétence exclusive du bloc communal et intercommunal

Après avoir délibéré, le conseil municipal approuve, à l'unanimité :

- la demande du SDES
- la motion correspondante.

La séance est levée à 21 heures